



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Construction d'un méthaniseur sur une zone inondable à Saint-Herblain

Question écrite n° 18093

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la construction par la société Biométhane des bords de Loire d'une unité de méthanisation sur le quai Émile-Cormerais, à Saint-Herblain. À l'automne 2023, les grandes marées remplissaient les étiers de la commune. Cet évènement qui paraît des plus anodins est en fait d'une importance capitale puisqu'une retenue d'eau est apparue sur une parcelle de terre étant concernée par un projet de méthaniseur. Elle est ainsi censée être dépendante du fleuve, puisqu'un étrier est une conduite d'eau émanant de ce dernier. Ce constat peut sembler mince, mais il est bien de taille. En effet, avec la montée des eaux, la parcelle concernée pourrait se retrouver submergée dans un avenir proche. Pour l'Association des riverains de Haute-Indre, voir la retenue d'eau se remplir pendant les grandes marées est une preuve qu'il s'agit d'un étier et non d'un fossé, qu'il y a bien communication avec la Loire. Mme la députée interpelle donc M. le ministre sur le fait qu'il est impossible d'exclure une contamination de l'eau aux alentours de Saint-Herblain. De plus, le site sera situé à quelques six cents mètres des premières habitations d'Indre, selon le mémoire d'enquête publique réalisé pour déterminer l'ensemble des impacts que pourrait avoir le futur projet. De plus, il faut ajouter à cela les possibles nuisances olfactives ainsi que l'incidence sur le trafic routier induit par le projet. Il est alors prévu une hausse d'au minimum 6,2 % du trafic des véhicules lourds selon ce même rapport. L'ensemble de ces problèmes interpelle l'Association des riverains de Haute-Indre ainsi que Mme la députée, pour qui ce projet ne peut avoir lieu sans avoir également de fortes conséquences sur l'environnement. Ces craintes sont d'autant plus fortes lorsqu'on les associe à l'incident survenu en août 2020 à Châteaulin. En effet, à cause de plusieurs dysfonctionnements au sein de l'usine de méthanisation, des déchets fortement chargés en ammoniacque ont fui dans la rivière voisine de l'Aulne. Cet incident a alors provoqué une privation d'eau potable dans de nombreux foyers finistériens. Dès lors, il faut certes des projets pour une nouvelle énergie plus verte, mais pas au prix d'une nouvelle pollution de la Loire et de l'empoisonnement des eaux. Elle l'interroge donc sur les mesures concrètes qu'il compte mettre en œuvre afin de permettre la mise en arrêt ou le transfert de ce projet de méthaniseur, jugé destructeur de l'environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18093

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4207

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)